

AUTRES CHARGES

1 Le tableau 1 montre l'évolution de la rubrique Autres charges sur la période 2008 à
2 2010.

3 **TABLEAU 1**

Description	AUTRES CHARGES (en millions de dollars)			
	Exercices terminés le 31 décembre			
	Année historique 2008	2009		Année témoin 2010
	D-2009-016	Année de base		
Achats de combustible	69,9	82,9	82,9	84,5
Achats de combustible	69,9	82,9	94,6	72,8
Compte de frais reportés			-11,7	11,7
Amortissement et déclassement	640,4	850,2	862,6	852,3
Immobilisations en exploitation	441,3	450,7	457,3	571,3
Contrats de location-acquisition	1,7	2,0	1,8	1,7
Actifs incorporels	65,0	68,3	69,3	71,1
Frais reportés	106,9	127,5	125,7	142,3
<i>Programmes commerciaux</i>	1,6	1,0	1,1	0,8
<i>PGEÉ</i>	61,0	79,9	79,2	93,9
<i>Programme en efficacité énergétique - AEE</i>		2,2	2,1	3,9
<i>Tarif BT</i>	41,7	41,7	41,7	41,7
<i>Autres</i>	2,6	2,7	1,6	2,0
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	25,5	126,4	133,2	50,0
Compte de nivellement de température		75,3	75,3	15,9
Taxes	84,0	76,8	77,0	65,2
Capital	32,5	23,1	23,0	11,3
Services publics	38,4	39,6	39,9	40,5
Municipales et scolaires	13,1	14,1	14,1	13,4
AUTRES CHARGES	794,3	1 009,9	1 022,5	1 002,0

4

1 ACHATS DE COMBUSTIBLE

5 Dans sa décision D-2009-016, la Régie de l'énergie autorisait le Distributeur à fixer ses
6 achats de combustible de l'année 2009 à 82,9 M\$, soit à un montant comparable à celui
7 prévu pour l'année de base 2008. Elle lui demandait également de porter à un compte

1 de frais reportés la différence entre les coûts encourus et ceux autorisés en 2009 pour
2 les achats de combustible.

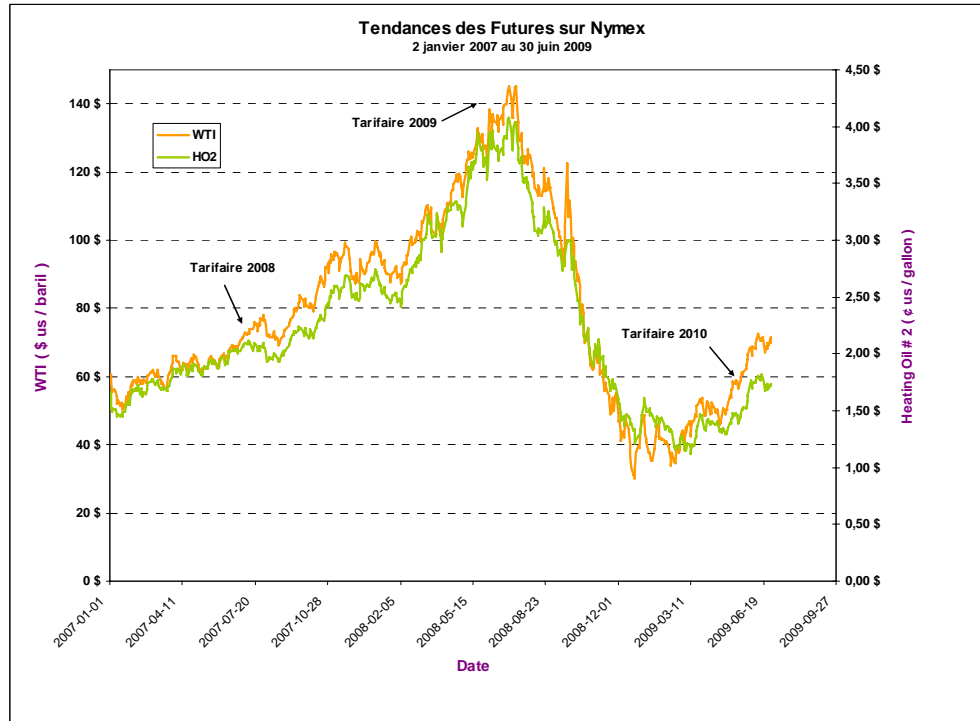
3 Selon les modalités de disposition du compte de frais reportés proposées à la pièce
4 HQD-3, Document 3, le Distributeur évalue désormais ses achats de combustible à
5 94,6 M\$ pour l'année de base 2009 sur la base de quatre mois réels et de huit mois
6 projetés. Cette hausse, par rapport au montant autorisé, s'explique principalement par le
7 fait que les prix de certains contrats d'achat de combustible, dont celui du mazout lourd
8 destiné aux Îles de la Madeleine, ont été fixés en 2008 au moment où les prix moyens
9 du spot de WTI étaient plus élevés que ceux observés lors de l'établissement des
10 données du dossier tarifaire précédent. En regard des modalités de dispositions
11 soumises à la pièce HQD-03-03, un montant de 11,7 M\$, correspondant à l'écart avec le
12 montant autorisé en 2009 a été porté dans un compte de frais reportés, conformément à
13 la décision D-2009-016.

14 Pour l'année 2010, le Distributeur estime à 72,8 M\$ sa prévision d'achats de
15 combustible. Cette prévision se base sur la moyenne des prix à terme du mois de juin
16 2009 qui s'avère inférieure aux références des deux derniers dossiers tarifaires.

17 Le graphique 1 illustre l'évolution des prix à termes du WTI et permet de comparer les
18 références utilisées pour les années sous examen.

1

GRAPHIQUE 1



2

2 AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

3 Le Distributeur évalue le total de ses charges d'amortissement pour 2010 à 852,3 M\$,
4 soit légèrement en hausse par rapport au montant autorisé pour 2009.

5 Ces estimations prennent en compte les impacts de la proposition¹ de modifier la
6 méthode de l'amortissement à intérêts composés par la méthode de l'amortissement
7 linéaire et de l'appliquer aux actifs visés dès le 1^e janvier 2010. Le passage à la méthode
8 linéaire dès 2010 a pour effet d'augmenter de 105,3 M\$ la charge d'amortissement
9 globale du Distributeur. Malgré cet ajout important, cette dernière demeure stable par
10 rapport à 2009. Ce résultat s'explique par l'intégration en 2009 de deux ajustements non
11 récurrents, soit l'amortissement intégral du solde des coûts nets liés aux sorties d'actifs,
12 de même que la récupération d'une partie du compte de nivellement pour la température
13 découlant de la nouvelle normale climatique.

2.1 Immobilisations en exploitation

1 Pour 2010, le Distributeur évalue à 571,3 M\$ les charges d'amortissement de cette
2 catégorie d'actifs, soit une augmentation de 120,6 M\$ comparativement au montant
3 autorisé pour 2009. Cette hausse s'explique essentiellement par le fait que les
4 immobilisations en exploitation représentent la quasi-totalité des actifs visés par le
5 changement de méthode d'amortissement proposé.

2.2 Frais reportés

6 Passant de 106,9 M\$ à 127,5 M\$ entre 2008 et 2009 (D-2009-016), l'amortissement des
7 frais reportés atteint 142,3 M\$ pour 2010. La croissance des investissements réalisés au
8 cours des dernières années dans les différents programmes et activités en efficacité
9 énergétique du PGEÉ et de l'AEÉ expliquent entièrement cette hausse de 35,4 M\$ sur la
10 période 2008 à 2010.

2.3 Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

Année de base 2009

12 Conformément à la décision de la Régie D-2009-016, le Distributeur a radié au 1^{er}
13 janvier 2009, le solde du compte « Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations
14 corporelles et d'actifs incorporels » totalisant 118,2 M\$ au 31 décembre 2008. Par
15 ailleurs, le Distributeur maintient sa prévision de retraits d'actifs au montant autorisé par
16 la Régie de 15 M\$ pour l'année 2009.

Année témoin 2010

18 La prévision des radiations d'actifs est établie à 50 M\$ pour 2010, soit 35 M\$ de plus
19 que le montant autorisé pour 2009. Cette hausse des retraits provient essentiellement
20 des travaux prévus suivants :

- 21 • **Travaux de corroboration**

¹ Cette proposition fait l'objet de la demande d'autorisation R-3703-2009 déposée conjointement par le Transporteur et le Distributeur.

1 Compte tenu des résultats constatés dans le cadre des exercices de
2 corroboration antérieurs présentant des délais de réalisation plus longs que
3 prévus et des impacts monétaires plus importants qu'anticipés, le Distributeur
4 réévalue à la hausse (11 M\$) sa prévision des retraits découlant de la
5 corroboration des actifs pour 2010 et la fixe à 18 M\$.

6 À cet effet, le Distributeur rappelle qu'il effectue annuellement des travaux de
7 corroboration sur ses principaux actifs, notamment sur les poteaux, les
8 transformateurs, les conducteurs et les câbles. Ces exercices lui permettent de
9 valider l'existence physique des immobilisations inscrites dans ses registres
10 comptables. Plus précisément, il effectue une comparaison quantitative entre le
11 registre comptable des immobilisations et le registre technique d'inventaire ce
12 qui lui permet de retirer des registres comptables la valeur nette des actifs qui
13 ne sont plus utilisés pour rendre le service.

14 • **Travaux de mise en conformité**

15 Dans le but de se préparer au passage aux normes internationales (IFRS)
16 prévu pour le 1er janvier 2011, Hydro-Québec s'est dotée d'un plan de
17 conversion aux IFRS². Suivant l'échéancier corporatif de ce plan de conversion,
18 une des tâches à effectuer au cours de l'année 2010 est la préparation des
19 données comparatives 2010 selon ces nouvelles normes, et conséquemment la
20 mise en conformité des registres supportant ces données.

² Conformément au Plan stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec.

1 Pour respecter ces exigences, le Distributeur devra procéder à une révision
2 complète de son registre des immobilisations corporelles et incorporelles. Cette
3 révision permettra de rendre la structure actuelle des catégories et des
4 composantes d'actifs conforme à la nouvelle normalisation (IFRS). Le
5 Distributeur évalue à 20 M\$ les impacts monétaires relatifs à ces travaux.

6 • **Autres**

7 Des retraits estimés à 12 M\$ émanant de divers travaux prévus pour 2010
8 complètent la prévision du Distributeur. En hausse de 4 M\$ par rapport à ceux
9 anticipés pour 2009, ces derniers découlent entre autres, de retraits prévus
10 dans le cadre de la mise hors service de certaines installations des réseaux non
11 reliés et de la radiation de certains compteurs résultant de l'évolution
12 technologique.

3 TAXES

13 La baisse progressive du taux d'imposition lié à la taxe sur le capital, annoncée par le
14 Ministre des Finances du Québec en 2005, explique entièrement la diminution
15 importante du niveau des taxes du Distributeur des dernières années.

16 Intégrant les taux d'imposition du « capital versé » établis au budget provincial du 24 mai
17 2007, la taxe sur le capital a ainsi diminué de plus de moitié entre 2008 et 2010, passant
18 de 32,5 M\$ à 11,3 M\$. L'abolition de la taxe sur le capital est prévue au 1er janvier
19 2011.